



Auto-Ecole Gérard

200 av Noël Verlaque

83500 La Seyne-sur-Mer

[aecolegerard@gmail.com](mailto:aecolegerard@gmail.com)

[www.auto-ecole-gerard.com](http://www.auto-ecole-gerard.com)

Tel : 04.94.94.61.17 / 09.53.89.64.57

Portable : 07.83.57.80.20

Agrément Préfectoral : E 03083009570

Siret : 44122626300016

Code NAF : 8553 Z

## DEROULEMENT ET CONDITIONS DU PASSAGE DE L'EXAMEN MOTO

### L'ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO (LE CODE ETM)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation moto grosse cylindrées (A2) ou 16 ans si vous suivez la formation 125 cm<sup>3</sup> (A1)

.Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum).

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo.

Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre carte d'identité et votre convocation.

L'épreuve se déroule sur une tablette dans un centre privé agréé.

Votre code est valable pendant 5 ans pour se présenter à l'épreuve pratique.

### L'EXAMEN PRATIQUE

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 18 ans pour la formation A2 ou 16 ans si vous suivez la formation A1 ; il faut avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve se compose de 2 parties :

- L'épreuve hors circulation qui dure environ 10 minutes.
- L'épreuve circulation qui dure environ 40 minutes.

Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

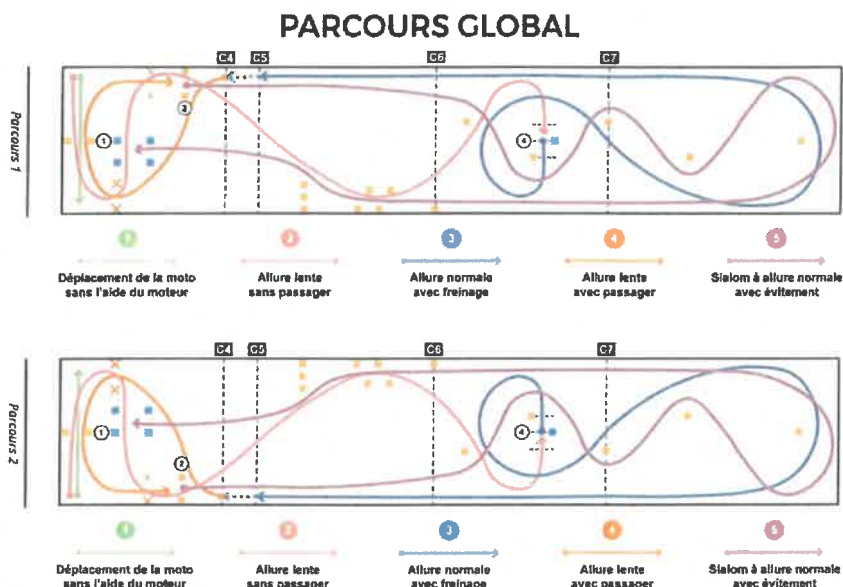
#### 1. L'épreuve hors circulation

L'inspecteur effectue un tirage au sort entre les parcours 1 et 2, et vérifie l'équipement et l'identité des candidats.

Vous avez droit à 2 essais (sauf chute de la moto) pour effectuer les 5 exercices à la suite sans interruption.

Ces exercices se composent :

- D'un déplacement de la moto sans l'aide du moteur
- D'un parcours à allure lente sans passager
- D'un parcours à allure normale avec un freinage
- D'un parcours à allure lente avec un passager
- D'un slalom à allure normale avec évitement.



A l'issue de l'exercice une note est donnée en fonction des erreurs.

En cas de réussite vous pourrez vous présenter à l'épreuve de circulation, sinon vous devrez repasser cette épreuve jusqu'à son obtention

### RAPPEL DES NOTATIONS

CRITÈRES	NOTATION
Exercice correctement réalisé	A
3 pieds au sol ou 2 pieds au sol si l'exercice de déplacement de la moto sans l'aide du moteur est incorrectement réalisé (hors zones neutralisées)	A
Pied au sol supplémentaire (hors zones neutralisées)	B
Obstacle déplacé ou renversé (hors cônes de l'évitement)	B
Défaut de maîtrise du freinage identifié par une roue décollée	B
3 <sup>e</sup> rapport de vitesse non engagé avant le freinage d'urgence, ou lors de la manœuvre du slalom avant le 1 <sup>er</sup> cône du slalom, ou avant l'entrée de l'évitement	B
Temps compris entre 14 et moins de 16 secondes	B
Temps inférieur à 14 secondes	C
Distance de freinage non respectée	C
Anticipation du freinage	C
Non respect de la vitesse minimum	C
Erreur de parcours	C
Cône d'évitement déplacé ou renversé	C
Sortie de terrain	C
Obstacle non franchi	C
Arrêt hors zone	C
Deux <span style="color: orange;">■</span>	C
Chute de la machine (sauf lors de l'exercice du déplacement de la moto sans l'aide du moteur)	INTERRUPTION
Notation <span style="color: orange;">■</span> au cours du deuxième essai	INTERRUPTION

## 2. L'épreuve circulation :

Le jour de l'examen, vous êtes seul sur la moto et votre enseignant, accompagné d'un inspecteur vous suivra en voiture.

L'inspecteur vous guidera au moyen d'une radio et vous indiquera un parcours à suivre.

Il vous faudra :

- Procéder à des vérifications techniques sur la moto et sur votre équipement.
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie en totale autonomie pendant 10 min.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- Montrer sa capacité à se placer et à utiliser une trajectoire de sécurité en virage.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales, sous forme de grille, devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

Le résultat ou Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC) est disponible sous 48h minimum de façon dématérialisée et sera, en cas de réussite, votre justificatif auprès des forces de l'ordre pendant 4 mois maximum.

Vous serez alors en période probatoire pendant 3 ans avec un capital initial de 6 points, qui augmente de 2 points chaque année en cas de premier permis, sinon la catégorie A2 sera simplement ajoutée à votre permis sans période probatoire ni modification du solde de points.

Vous pouvez retrouver toutes ses informations au bureau de l'établissement dans un classeur mis à disposition ou sur le site internet de l'auto école à l'adresse suivante :

[www.auto-ecole-gerard.com](http://www.auto-ecole-gerard.com) .